

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Saddier

ARTICLE PREMIER A

Au début de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« Toutefois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.